



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Année scolaire 2018-2019

Lettre de rentrée de l'inspection Établissements et Vie scolaire de l'académie de Versailles

à l'attention des conseillers principaux
d'éducation et des professeurs-
documentalistes

s/c du chef d'établissement

Message de l'ensemble des corps d'inspection

En cette rentrée 2018 le projet académie Versailles 2020 organisé autour de trois axes - réussir à tout niveau et dans chaque territoire, apprendre et agir dans le monde du 21ème siècle, mobiliser les intelligences - continue de définir les priorités de notre feuille de route collective en articulation étroite avec les enjeux phares de la politique éducative nationale.

Après la scolarité obligatoire, le lycée va être repensé afin de construire un réel continuum - 3+3. L'objectif est de permettre à tous les élèves de consolider leurs savoirs fondamentaux, de s'ouvrir davantage encore au monde actuel et d'élaborer leur projet d'études pour mieux réussir dans l'enseignement supérieur. Le nouveau baccalauréat élaboré dans un souci d'équité, de fluidité et de simplicité, s'inscrit dans cette dynamique. Dans le cadre de cette réforme, et notamment au travers d'enseignements de spécialité, les champs disciplinaires font l'objet d'un approfondissement. Chaque professeur, au sein de sa classe et dans sa pratique disciplinaire, concourt également au travail sur des objets communs essentiels au parcours des élèves, tels l'orientation et la maîtrise de l'expression écrite et orale.

A tous les niveaux d'apprentissage (en CP, CE1, 6ème et en seconde), l'accent est mis sur une culture partagée de l'évaluation. Pensées comme des outils de pilotage pédagogique pour les écoles et les établissements, ces évaluations sont une photographie des compétences acquises par les élèves. Elles constituent des diagnostics réguliers et sont complémentaires des évaluations effectuées tout au long de l'année. Elles vous permettent de répondre au plus près des besoins de chaque élève, en particulier dans le cadre de l'accompagnement personnalisé qui est au cœur de la différenciation pédagogique et de la personnalisation des parcours du CP au lycée.

Les corps d'inspection seront mobilisés et à vos côtés dans la mise en œuvre des réformes, dans la conduite d'expérimentations que vous pourrez mener auprès de vos élèves, dans la réflexion pédagogique et didactique que vous engagez au quotidien, individuellement et collectivement.

En ce début d'année scolaire, le Ministre a réaffirmé l'esprit de confiance dans lequel sont menées les transformations, confiance qui crée les conditions de rassemblement de la société française autour de son l'École.

L'École est le socle d'une société fraternelle et sereine. Exigeante et bienveillante, elle éduque aux valeurs de la République qui nous rassemblent. C'est pourquoi dans la continuité de l'année passée, chaque acteur est engagé à faire respecter les principes de la laïcité, à promouvoir le respect de l'autre dans une école inclusive : transmettre la culture de l'égalité entre les filles et les garçons, lutter contre toutes les formes de harcèlement, améliorer l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour rassembler autour de l'école, il convient également de renforcer le dialogue avec les familles et de diffuser la culture de la sécurité dans la communauté éducative.

L'école de la République doit soutenir la réussite de tous les élèves et lutter contre les inégalités. Cette ambition suppose la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'acquisition de l'autonomie et l'usage raisonné du numérique. Le travail personnel de l'élève est au cœur de cet enjeu et c'est pourquoi il constitue un axe prioritaire du projet académique Versailles 2020. Le dispositif Devoirs faits, déployé dans tous les collèges, a précisément pour finalité d'apporter une aide adaptée aux besoins de chaque élève. Au lycée, l'accompagnement personnalisé est également destiné à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser des élèves, notamment dans leur travail personnel.

L'attention portée à l'orientation est essentielle tout au long de la scolarité. Elle est renforcée à tous les niveaux pour permettre aux élèves d'élaborer progressivement leur projet d'avenir. Ce processus s'appuie sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. Il doit permettre de mieux personnaliser les parcours et de valoriser toutes les voies de formations, y compris l'apprentissage. En 2nde générale et technologique, 54 heures seront désormais consacrées à la découverte des formations et des secteurs professionnels. En tant que CPE et professeurs documentalistes, vous contribuez activement à l'aide, au conseil et au suivi des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel d'orientation, de leur poursuite d'études ainsi que de leur insertion sociale et professionnelle. En lien étroit avec les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi qu'avec les différents partenaires de l'établissement, vous avez donc un rôle majeur à jouer dans cet accompagnement renforcé au choix de l'orientation.

L'éducation aux médias et à l'information, l'interdiction de l'utilisation du portable au collège ou encore les campagnes de prévention contre le cyber-harcèlement contribuent à développer un usage raisonné du numérique. Différents outils et banques de ressources numériques éducatives (BRNE) sont à votre disposition pour mettre le numérique au cœur de l'école inclusive et faciliter votre implication au service de la réussite de tous les élèves. Ainsi, la plateforme Pix permet aux élèves de tester régulièrement leurs compétences et propose une certification aux établissements volontaires. Dans une logique de développement professionnel, nous vous engageons à vous auto-former via les dispositifs M@gistère et à utiliser la plateforme Pix pour les personnels (outil d'auto-positionnement et de certification). L'usage ambitieux du numérique au service des apprentissages oblige à se pencher sur la protection des données personnelles, encadrée par le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi du 20 juin 2018.

Le dispositif des animations de bassin s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement collectif des personnels prévu par le protocole relatif aux parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR) et piloté par l'inspection pédagogique régionale. Il participe aussi de votre démarche personnelle de développement professionnel. Cette formation prend la forme de quatre demi-journées obligatoires figurant au plan académique de formation ; s'y ajoutent une demi-journée optionnelle pour les Conseillers Principaux d'Éducation et trois demi-journées optionnelles, dont une inter-académique, pour les professeurs documentalistes. Chaque bassin a toute latitude pour organiser dans ce cadre un temps de réflexion commun aux deux métiers.

Croisant les priorités nationales et les besoins exprimés dans les bassins, les thèmes retenus pour les animations pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivants :

Thématique commune aux CPE et aux professeurs documentalistes

Éducation aux valeurs. La République est inséparable de valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. A ce titre, l'école de la République a notamment pour mission la transmission et le partage de ces valeurs (l'article du code de l'éducation L111-1 alinéas 2 et 4). L'éducation aux valeurs est l'affaire de tous les membres de la communauté éducative. Cette priorité suppose de prendre en charge plusieurs questionnements. Quelles sont les valeurs constitutives de la société française du XXIème ? Les valeurs forment-elles un idéal partagé ? Quels rôles jouent les valeurs dans la construction des identités individuelles et collectives ? Comment décliner et faire vivre ces valeurs dans le cadre des pratiques professionnelles ? Comment favoriser l'appropriation des valeurs dans le cadre des apprentissages et des différentes modalités d'engagement des élèves ? Comment expliciter et dépasser les conflits de valeurs ?

Thématique spécifique pour les CPE

Justice scolaire et pratiques professionnelles. S'inscrivant dans un cadre collectif, la justice scolaire concerne tous les membres de la communauté éducative. C'est un élément majeur du contexte de vie et d'apprentissage des élèves. Quels en sont les enjeux scolaires et sociétaux ? En tant que CPE, quels leviers mobiliser, quelles modalités d'action privilégier pour instaurer plus de justice scolaire ? Comment traduire la justice scolaire individuellement dans sa pratique et sa posture professionnelles et collectivement au sein des équipes ? Comment aider les élèves à comprendre le sens de la justice scolaire et à acquérir les compétences sociales et civiques constitutives d'un comportement respectueux et responsable ? Comment favoriser le développement du sentiment de justice chez les élèves ?

Thématique spécifique pour les professeurs documentalistes

Lecture et compréhension de l'écrit. La maîtrise de la compréhension de l'écrit est une composante essentielle de la réussite scolaire, un facteur d'intégration dans la société et un atout pour approfondir sa connaissance du monde, des autres et de soi. Dans le cadre des priorités nationales et du plan académique Littératie, ainsi qu'au vu des performances globales des élèves français à PIRLS 2016, la maîtrise de la compréhension de l'écrit est une cause commune qui doit mobiliser au-delà des disciplines. Comment le professeur documentaliste peut-il travailler les compétences en compréhension de l'écrit ? Dans la plus grande variété des situations de lecture, comment aider les élèves à dégager l'implicite d'un texte ? Dans un texte informatif, comment aider les élèves à interpréter les idées et les informations ? Quelle contribution du professeur documentaliste à la construction d'une progression de la compréhension de l'écrit au sein de l'établissement ?

L'équipe académique d'IA-IPR Établissements et Vie Scolaire vous renouvelle toute sa confiance pour la mise en œuvre de cette politique pédagogique et éducative au service de la réussite des élèves et vous souhaite une excellente année scolaire.

Coordonnées et numéros utiles

Secrétariat du groupe EVS

Madame Isabelle GIRAULT

☎ 01 30 83 40 06

✉ ce.iprevs@ac-versailles.fr

BURTIN Jean-Loup

jean-loup.burtin@ac-versailles.fr

FLORYSIK Nathalie

nathalie.florysiak@ac-versailles.fr

GAUDIO Nathalie

nathalie.gaudio@ac-versailles.fr

GERARD Sylvie

sylvie.gerard3@ac-versailles.fr

LE COQ Josette

josette.le-coq@ac-versailles.fr

MERCIER Isabelle

isabelle.mercier2@ac-versailles.fr

PERRIN François-Marie

francois-marie.perrin@ac-versailles.fr

PEYRAMAURE-GUEROUT Monique

monique.peyramaure-guerout@ac-versailles.fr

ROY Emmanuel

emmanuel.roy@ac-versailles.fr

SEBAN Pierre

pierre.seban@ac-versailles.fr

VALVERDE Carole

carole.valverde@ac-versailles.fr

ZAÏM Hicham

hicham.zaim@ac-versailles.fr